



RESPECTONS LES PLANS DES BANDES

Les plans des bandes

- Définissent les limites des bandes de fréquences.

Ces limites et le statut des bandes qui sont allouées aux radioamateurs sont définies par les autorités de régulation nationales.

- Répartissent l'usage des différents modes de trafic en segments à l'intérieur de ces bandes.

La répartition et la coordination des différents modes de trafic sont gérées par l'Union Internationale des Radioamateurs (IARU); la France fait partie de la Région 1 de l'IARU. En **France**, l'IARU Région 1 est représentée par le **REF**.

L'IARU Région 1 se réunit tous les trois ans. Une grande partie de ses travaux consiste à gérer les plans des bandes en fonction de l'évolution des modes de trafic et du spectre alloué aux radioamateurs.

Chaque société nationale de l'IARU a pour mission de promouvoir et faire respecter les plans des bandes.

Le respect par tous de ces recommandations, que ce soit au niveau national mais aussi international, est le gage pour chacun d'entre nous de pouvoir prendre plaisir à pratiquer sa passion de la radio dans ses modes préférés.

Il est donc vivement recommandé de respecter les plans des bandes IARU ainsi que l'ensemble des recommandations IARU. Ceci ne doit en aucun cas être ressenti comme une contrainte, mais seulement du bon sens et du savoir vivre.

Les bandes ne sont pas notre propriété.

Il n'y a pas d'acquis en matière de bandes de fréquences.

Les radioamateurs peuvent y être utilisateurs primaires, à égalité de droit, ou secondaires.

Le statut secondaire implique que nous ne devons jamais gêner l'utilisateur primaire.

Si nous gênons l'utilisateur primaire, nous risquons de perdre l'usage total ou partiel d'une bande.

Plans des bandes HF

<http://hf.r-e-f.org>

Pour contacter la commission HF du REF

contact-hf@r-e-f.org

Plans des bandes THF

<http://thf.r-e-f.org>

Pour contacter la commission THF du REF

contact-thf@r-e-f.org

RESPECTONS LES PLANS DES BANDES !